Bulletin d'information syndicale du SNUDI-FO de la Mayenne Syndicat **FO** des enseignants et AVS des écoles publiques

contact@snudifo-53.fr

UD-FO 10. rue du Dr Ferron. BP 1037 - 53010 - LAVAL cedex 02.43.53.42.26 - 06.26.15.91.72









SITE DE DEPOT LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

MAYENNE PPDC

Date de dépôt: 14/06/18

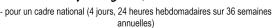
Bulletin trimestriel — Juin 2018 — N°9 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474





Compte-rendu de l'audience à l'IA du 31 mai

je signe pour:



- pour la séparation du scolaire et du périscolaire, contre les ingérences municipales dans l'école, pour en finir avec les PEdT

Pétition en ligne sur notre site

Editorial

Ce numéro est consacré au compte-rendu de la dernière audience du SNUDI-FO auprès du DASEN. Vous constaterez que la mise en œuvre de PPCR érige l'arbitraire en principe contre nos droits collectifs et les garanties statutaires. Cela confirme que nous avions raison: tout ce que nous disons depuis 3 ans se met aujourd'hui en place, et va même au-delà de ce que nous redoutions en matière de promotions, d'évaluation ou de déroulement de carrière. Salaire au mérite, évaluation par entretien individuel, remise en cause des possibilité de contrôle et de recours... il est nécessaire de stopper ce processus pour préserver nos droits et nos garanties statutaires. C'est la raison pour laquelle nous continuons de revendiquer l'abrogation de PPCR. Ce non-protocole n'est en rien une amélioration pour les collègues, quoi qu'en disent ses défenseurs. Cela ne doit pas nous faire oublier les autres attaques que l'ensemble de la fonction publique subit, dans cette même logique d'individualisation des droits. Alors que les cheminots sont en grève depuis le 3 avril, le président Macron dit « qu'il ira jusqu'au bout ! » Le SNUDI-FO 53 continue de soutenir pleinement les cheminots. 3 jours après la mobilisation du 22 mai dernier, le gouvernement annonce sa volonté de supprimer des milliers d'instances paritaires (CAPD...) toujours dans cette logique d'individualisation, pour laisser les fonctionnaires seuls face à leur hiérarchie, et pour affaiblir le statut général. Quel mépris pour les fonctionnaires ! De qui se moque t-on? Mais ce n'est pas tout! Ce sont maintenant les régimes de retraites qui sont menacés. Alors oui, le rôle d'un syndicat de terrain c'est de préparer le rapport de force pour bloquer cette logique, cette politique mais dans une unité interprofessionnelle public et privé. C'est par vos adhésions que nous pourrons continuer à vous représenter, à nous mobiliser pour votre défense, à porter vos revendications. Plus que jamais, le SNUDI-FO 53 restera libre et indépendant des influences politiques et des pratiques pédagogiques (dans le respect de la liberté pédagogique et de l'indépendance professionnelle), pour la défense du statut général, de nos statuts particuliers, des intérêts individuels garantis par nos droits collectifs. Bon courage à tous pour cette fin d'année scolaire.

Stève Gaudin, secrétaire départemental

Jeudi 31 mai, une délégation du SNUDI-FO a été reçue par l'Inspecteur d'académie. Monsieur Waleckx directeur académique (DASEN) et Monsieur Mauger (secrétaire général de la DSDEN 53), représentaient l'administration. Hélène Colnot, Camille Le Mauff et Stève Gaudin représentaient le SNUDI-FO.

Dossiers INEAT-EXEAT

La délégation du SNUDI-FO a porté tous les dossiers INEAT-EXEAT qui lui ont été confiés.

Protocole et dispositions en cas de mouvement de grève

Le SNUDI-FO a rappelé son opposition au SMA (service minimum d'accueil), dont il demande toujours le retrait. Cependant, les collègues ne doivent pas s'exposer à des sanctions et la réglementation demeure. Il faut informer son IEN, au moins 48h avant le début du mouvement de grève, cette période comprenant 1 jour ouvré. Le serveur mis en place par la DSDEN, n'est pas toujours accessible, ne prend pas tous les préavis de grève en cours, n'est pas mis en place suffisamment tôt et est même parfois stoppé avant les délais légaux. Le secrétaire général indique qu'il sera désormais vigilant.

Convention ruralité

Lire notre dernier article à ce propos sur notre site

La délégation du SNUDI-FO a rappelé son opposition à la mise en œuvre de cette convention. Le rapport DURAN que le DASEN met en avant dans son projet de convention ne permet d'arriver qu'à une seule conclusion : les écoles rurales coûtent cher, il faut les supprimer, les regrouper.

La délégation a indiqué que cette convention, si elle était mise en œuvre, fragilisera davantage encore les écoles rurales. Le DASEN reconnaît d'ailleurs qu'il applique déjà les principes de cette convention (exemple à La Rouaudière, Cigné...) Selon l'IA la convention devrait être signée à la fin du mois. Il dit « inculguer une stratégie territoriale, en rationnalisant le réseau des écoles, mais de manière concertée. » La traduction de ce langage technocratique serait : « Je continue de fermer des écoles, mais mes décisions seront acceptées par les élus, les A noter qu'en juin 2018 : organisations syndicales, les parents d'élèves... »)

Pour le SNUDI-FO, il faut résister à la « démarche de co-construction » et se méfier de sa bienveillance trompeuse, prônée au plus haut niveau de l'Etat, si son objectif politique est de convaincre les territoires en voie d'abandon de cette fatalité : il n'y aura bientôt plus que des services publics lointains... A l'heure actuelle, cette convention n'est toujours pas signée.

Situation des AVS en Mayenne (AESH et CUI)

L'administration n'arrive pas à respecter toutes les notifications MDA. L'enveloppe budgétaire n'est toujours pas suffisante. Pour rappel, en octobre, 84 élèves avec notification MDA

n'étaient pas accompagnés par un AVS. Aujourd'hui, le DASEN, sans nous apporter de chiffres précis, confirme que la situation s'est dégradée.

Sur les temps partiels : de nombreux AVS nous ayant fait part de leurs difficultés financières, souhaitent avoir la possibilité d'augmenter leur nombre d'heures hebdomadaires. L'administration indique qu'elle essaye de proposer mais qu'elle est liée à la hauteur de la préconisation MDA; actuellement il semble qu'il n'y ait aucun contrat de moins de 20 heures.

Les AVS doivent être dédommagés de leurs temps de concertation (équipe éducative, rdv parents...). Pour l'IA, ces personnels sont rémunérés sur 39 semaines et étant donné le temps scolaire de 36 semaines, il considère que le temps de travail correspondant à ces 3 semaines de différence sert au travail hors temps scolaire. Il ajoute qu'il s'agit d'une position propre à toute l'académie. La délégation du SNUDI-FO a indiqué qu'il faudra éclaircir les situations. Le SNUDI-FO défendra tous les collègues AVS qui s'estiment lésés. Il les invite à comptabiliser le temps de travail effectif toute l'année.

A propos de la formation professionnelle de ces personnels, aucune réponse précise ne nous a été apportée ; le secrétaire général nous apportera ces précisions ultérieurement.

Le SNUDI-FO 53 invite tous les collègues (enseignants et AVS) à continuer de signer et de partager la pétition!

Le SNUDI-FO 53 invite les AVS du département à se rapprocher du syndicat, et à se regrouper avec le SNUDI-FO.

Inclusion scolaire systématique

Lire notre dossier spécial inclusion scolaire sur notre site

La délégation du SNUDI-FO est venue avec plusieurs dossiers relatifs à l'inclusion scolaire systématique et à la scolarisation d'élèves à besoins particuliers. Elle a alerté le directeur académique sur des situations explosives dans des écoles du département, et demandé que des mesures soient prises dans les écoles concernées. Ainsi les situations ont pu évoluer.

- 26 élèves sont en attente d'une place en ITEP et scolarisés en milieu ordinaire (dont 22 accompagnés) 2 en SEGPA, 9 dans les écoles, 11 en collèges, 1 en lycée, 1 en ULIS école, 1 en ULIS collège. A noter qu'il y a plus de 2 ans d'attente pour l'ITEP dans ces conditions.
- 9 élèves sont en attente d'une place en IME et se retrouvent en ULIS.

FO a de nouveau alerté sur la dégradation des conditions de travail liée à l'inclusion scolaire systématique. Le nombre de fiches RSST que nos collègues remplissent pour avertir leur hiérarchie des conséquences de l'inclusion scolaire systématique sur leur santé, sur leurs conditions de travail, sur le climat scolaire, n'est que la partie émergée de l'iceberg et



ce nombre de fiches augmente encore à chaque période.

PPCR: promotions avancements accélérés. accès hors-classe et classe exceptionnelle

8 pages spécial PPCR sur notre site

Α l'instar PPCR. Rappel: de remplacement en 2005 de la note chiffrée par l'évaluation pour les personnels administratifs a engendré une gestion individualisée de l'ensemble des carrières en quelques années. Présenté comme un moment d'échange le système a rapidement incité à l'autocritique et à trouver soi-même les solutions pour "s'améliorer" dédouanant l'administration de ses responsabilités inscrites dans le statut.

La délégation a tout d'abord rappelé que FO n'avait pas signé le protocole PPCR. Elle a souligné également que 8 jours avant cette entrevue, la direction générale de l'administration et de la fonction publique avait présenté aux organisations syndicales ses projets concernant les commissions administratives paritaires en entendant d'une part en finir avec les CAP de corps et d'autre part exclure la mobilité et les promotions du champ de compétences des CAP*, ce qui pour FO est inacceptable.

Nous avons indiqué qu'en faisant des CAP des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement déprotège les agents, individualise les carrières, laisse les agents seuls face à leur hiérarchie et affaiblit le Statut général des fonctionnaires et les garanties collectives sur les déroulements de carrière.

*Commission Administrative Paritaire

Avancements différenciés (accélérations de carrière) :

Pour rappel, PPCR prévoit des avancements accélérés du 6ème au 7ème et du 8ème au 9ème échelon pour les PE de la classe normale.

Pour rappel également, lors de la CAPD du 19 décembre 2017 principalement dédiée à avancement. cet organisations syndicales siégeant en CAPD (Snuipp, SE-Unsa et SUD)

avaient visiblement demandé à ce que le pourcentage de femmes dans les enseignants promouvables se retrouve dans les promus. Nous ne revendiquons pas au SNUDI-FO 53 cet "équilibre" dans l'avancement des carrières. "Équilibre" que nous jugeons stigmatisant puisque le sexe des PE devient un critère "objectif" pour l'avancement!

La question des écarts de carrière entre les hommes et les femmes est majeure, les causes doivent en être précisément identifiées et combattues par permettant mesures précises femmes de ne pas être lésées dans leur par exemple, par la prise en compte intégrale des périodes de parental pour l'avancement.

compensation, basé sur des données le manque de cohérence du ministère statistiques imprécises, ne réglera rien, ouvrira la porte à de nombreuses contestations, puisque suivant les cas, des hommes et des femmes seront d'académie à organiser les CAPD avant lésés, du fait de leur sexe.

PPCR, qu'un « usage qui validait une tendance » et favorisait davantage les hommes. indique corriger inégalités en appliquant une « politique volontariste et correctrice ». Il indique de promus. ensuite recevoir les mêmes consignes La délégation du SNUDI-FO a soulevé du ministère et se dit très favorable aux un évolutions des déroulements de carrière découlant de PPCR. Pour le directeur académique « il n'y a pas uniquement le temps partiel ou le congé parental, il y a certain nombre de choses... ». Chacun de appréciera.

Le SNUDI-FO refuse d'opposer les PE Or, les collègues n'ont à l'heure où sont soient promus. délégation a rappelé que c'est le formulés par les IEN! statut général qui doit garantir l'égalité F/H. Les temps partiels liés aux enfants en bas âge, congé parental... devraient être pris en compte dans l'ancienneté pour les hommes comme pour les femmes.

Le SNUDI-FO s'adresse aujourd'hui au ministère en ce sens.

Hors-classe:

Article sur notre site: passage à la HC



Le nombre de promus à la hors classe est établi chaque année en appliquant un ratio (fixé arrêté par ministériel) au nombre de promouvables. Avant PPCR/ décret évaluation du 5 mai

aux 2017, tous les professeurs des écoles de la classe normale du 7ème au 11ème déroulement de carrière, notamment, échelon constituaient la liste des promouvables.

La campagne de promotion à la hors-La mise en place d'un mécanisme de classe est en cours. Notons tout d'abord sur les questions de calendrier. En effet, dans la note de service sur la hors classe. il invite les inspecteurs le 31 mai mais pour autant, à cette heure, l'arrêté fixant le pourcentage Pour le DASEN, le barème n'était, avant national de promus n'est pas encore paru!

> Les départements, tout en étant les contraints de programmer les CAPD, ne savent donc pas quel sera le contingent

problème. La circulaire autre ministérielle indique « Vous ferez en sorte enseignant que chaque promouvable puisse effectivement prendre connaissance de l'avis émis sur aussi nos représentations, et aussi le son dossier par l'inspecteur compétent fait que les femmes s'interdisent un dans un délai raisonnable avant la tenue la commission administrative paritaire départementale. »

Femme aux PE Homme et demande écrites ces lignes, pas pu prendre La connaissance via I-Prof des



qu'il respectera insisté pour que les collègues éligibles à de PPCR? engagements.

portées appréciations resteront gravées dans le marbre (textes PPCR)! La délégation a également précisé qu'elle n'était pas d'accord, que cette grille d'évaluation était au contraire La première campagne de promotion à la subjective, avec des items qui n'avaient classe exceptionnelle s'est soldée par le rien à voir avec la pratique de classe (être fait que seuls 10 adjoints ont été promus évalué sur sa capacité à coopérer avec sur 49 promouvables. Le message les partenaires de l'école par exemple), et envoyé aux personnels est clair et net : qu'elle était infantilisante.

Pour le directeur académique, il n'y d'arbitraire. Quand l'interrogeons sur la façon dont il s'y l'apprentissage des élèves. Il n'y a prend pour transformer un avis d'IEN en appréciation, Denis Waleckx n'a aucune réponse concrète; il renvoie aux pratiques de classe, et précise qu'il « assume ». Il va même jusqu'à dire aux représentants FO: « Faites- étaient déjà formulées dans un courrier moi confiance sur le degré d'attente daté du 3 avril 2018. des critères!»

Florilège :

« Faites-moi confiance... je ne pars pas de l'excellence, mais je fais comme fait ce que l'école. » (D.Waleckx) « Il est normal que ce barème ne pas compense *l'excellence* professionnelle, qui n'est pas l'arbitraire, c'est un choix du DASEN, qui s'appuie sur des choses dont il peut rendre compte. » (D.Waleckx)

Et certains nous affirment encore que PPCR serait moins infantilisant!

PPCR ne garantit aucunement

IEN bien en amont de cette CAPD en par la hors-classe à demander à avoir les élèves et le socle commun. » consultant leur Iprof. Le directeur connaissance de l'avis de leur IEN. Si académique nous répond que cela sera nécessaire, le SNUDI-FO accompagnera Cependant, il ne répondra pas clairement fait. Cependant, à l'issue de cette les collègues dans leur démarche de à la guestion. Le DASEN reconnait qu'il entrevue, nous avons préféré envoyer un demande de révision de l'appréciation n'y a aucun critère objectif mesurable en courrier (4/06/18) pour lui rappeler ses avant la tenue des CAPD, pour les dehors de l'avis de l'IEN basé sur la grille Le SNUDI-FO a rappelé que les éligibles à la hors-classe ont été informés nous lui fassions confiance! cette année sur lprof, fin mars.

Classe exceptionnelle:

on ne peut pas se contenter de faire injuste. classe pour être exceptionnel! On ne peut envisager cette promotion en se **nous** contentant simplement d'assurer aucune transparence, tout se fait en totale opacité, et c'est uniquement le fait du prince.

> Nous avons posé nos questions relatives à la classe exceptionnelle. Ces questions

> Sur auels critères objectifs mesurables avez-vous transformé un d'IEN en appréciation « excellent », « très satisfaisant » ou « satisfaisant »?

L'IA indique qu'il y a des « critères objectivant la capacité professionnelle des enseignants » (il fait référence à la grille d'évaluation PPCR) et que « l'IEN est l'expert pédagogique ». Avec PPCR. selon Denis Waleckx « on est dans l'explicite ». Selon lui, ce système managérial est « plus logique et plus démocratique, et même si on est dans la RH (ressource humaine) on est dans de le la pédagogie. »

Le DASEN nous confirme que la CAPD déroulement de la carrière sur deux Il nous renvoie même à nos pratiques de HC se tiendra bien courant juin. Il précise grades, comme nous le clamons depuis 3 classe, preuve que l'analogie est réelle : consignes ans et un nombre important de PE « comment font les enseignants pour ministérielles (lire plus haut avec cette continuera de partir à la retraite sans départager deux élèves? et bien nous CAPD qui aurait dû se tenir avant le 31 même avoir atteint la hors classe. Où est c'est pareil, on se débrouille sur la base mai!). La délégation du SNUDI-FO a le progrès tant vanté par les partisans de la grille d'évaluation, il y a une classification qui se fait sur la base de la la HC puissent connaître l'avis de leur Le SNUDI-FO 53 invite les PE concernés diversité; je fais ce que fait l'école avec

recours après la CAPD. Les collègues d'évaluation. Là encore, il faudrait que

Comment pouvez-vous résumer l'ensemble d'une carrière par une appréciation concentrée en un seul mot, maximum deux?

Pas de réponse. Le DASEN assume les choix qu'il peut faire, et vente les bienfaits de PPCR. Bref, c'est d'une opacité

Cette entrevue aura au moins le mérite de confirmer ce que nous savions déjà : PPCR c'est l'opacité la plus totale dans les promotions, c'est le fait du prince, la rémunération au mérite et l'arbitraire.

Cet arbitraire est désormais érigé en règle contre les droits collectifs.

Le SNUDI-FO 53 l'a toujours dit, le système précédent était loin d'être parfait, mais il y avait au moins un barème basé sur l'ancienneté qui prévalait pour départager les collègues. Le DASEN confirme, pour toutes les promotions, que l'IEN considère « la manière de servir d'un enseignant » (propos tenus par le DASEN) avant d'émettre un avis. C'est sur cet avis que l'IA se base pour ses appréciations!

Vos représentants SNUDI-FO en Mayenne: